

Présents

Jean-Paul COLARD (pouvoir de M. Michel SAROT), Mme Corinne GRU, Mme Emmanuelle CAYROL, M. Christophe RINGARD (pouvoir de M. Laurent POTEL), M. Dominique JUMEL, Mme Virginie CORNUEL, M. Matthieu PREUDHOMME, M. Christian PICARD, M. Philippe DELAPORTE

Absents excusés

M. Laurent POTEL – M. Michel SAROT

Absents

Mme Sandrine JUMEL, M. Guillaume FOURNIER, Mme Marie-Madeleine CAPEL, M. Romuald BOUTELEUX

Le compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2019 est approuvé.

➤ Compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2019 : ajout

Fermeture probable d'une classe du fait d'une baisse du nombre d'enfants pour la rentrée 2020

DELIBERATION n° 25-2019**DELIBERATION DECIDANT LE CHANGEMENT TEMPORAIRE DE LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES**

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil, Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie prévus à partir du 23/09/2019, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 6 mois. L'organisation des mariages pourra être tenue dans le lieu suivant :

Salle polyvalent – route nationale – 80200 Estrées-Mons

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages.

Le procureur de la République, également sollicité en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

DELIBERATION n° 26-2019**DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal,

Vu les résultats des comptes administratifs 2017 et 2018 suivants :

	Résultat N-1 CA 2017	Virement à la SF	Résultat exercice 2018	Résultat compta. cumulé 31/12/18 [ligne 001]	R A R 2017 [ligne 18 D Ligne 19 R]	Solde des R A R	Chiffre Pour affectation de résultat
INVESTIS	- 177 111.98	0	707 242.09	530 130.11	<u>2 322 635.47</u>	- 2 322 635.47	- 1 792 505.36
FONCTION.	2 497 402.82	740 305.59	770 987.86	2 528 085.09			

pour information solde cumulé 735 579.73

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	2 528 085.00
Affectation obligatoire A la couverture du besoin d'autofinancement (c/1068) Affectation complémentaire (volontaire) en réserves (c/1068)	1 792 505 .36
Total affecté au c/1068 Solde disponible affecté comme suit :	1 792 505.36 735 579.73
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Déficit global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) et dépenses de fonctionnement	

Pour mémoire RAR 2 322 635,47 €

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2019 ci-après

RF 002	735 579.73	excédent de fonctionnement reporté
DI 001	- 922 902.30	solde d'exécution
DI 2031	- 20 000	immobilisations corporelles
DI 2041512	- 700 000	subventions versées au GPF de rattachement
DI 2128	- 25 000	agencement aménagements de terrains
DI 21311	- 30 000	Hôtel de ville
DI 21318	- 60 000	Autres bâtiments publics
DI 2135	- 4 000	Installations agencement aménagement constructions
DI 2138	- 100 000	autres constructions
DI 2151	- 10 000	réseau voirie
DI 2152	- 25 000	installations voirie
DI 21531	- 10 000	réseau adduction d'eau
DI 21532	- 20 000	réseau assainissement
DI 21534	- 271 539.56	réseau électrification
DI 21538	- 5000	autres réseaux
DI 21568	- 5000	matériel outillage incendie défense civile
DI 21571	- 20 000	matériel roulant
DI 21578	- 5 000	autres matériel installation de voirie
DI 2158	- 5 000	autres installations matériel outillage électrique
DI 2188	- 15 000	autres immobilisations corporelles
DI2312	- 230 000	immobilisations en cours terrain
DI2313	- 500 000	immobilisations en cours construction
DI 2315	- 20 000	installation matériel outillage technique
RI001	530 130.11	besoin de financement
RI1068	891 965.80	solde d'exécution N-1
RI021	- 1 200 000	virement de la section de fonctionnement

DELIBERATION n° 27-2019

AIDES POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur les dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2005-102 du 22 février 2005 modifiée, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique notamment l'article 3 ;

Considérant que la collectivité souhaite financer des actions ou des matériels utiles à l'amélioration des conditions d'accès et de maintien dans l'emploi de ses travailleurs handicapés (ou présentant des troubles de santé) qu'elle emploie et que ces actions ou matériels peuvent être remboursés pour tout ou une partie par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise

- 1) Le financement des actions ou matériels utiles à l'amélioration des conditions d'accès et de maintien dans l'emploi de ses travailleurs handicapés (ou présentant des troubles de santé) qui ont pour objectif de compenser un handicap lorsqu'elles sont préconisées par le médecin de prévention et notamment listées dans le catalogue des aides du FIPHP ;
- 2) M. le Maire à déposer auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique des demandes de remboursement pour tout ou partie des actions et matériels financés par la collectivité.

DELIBERATION n° 28-2019

SOUTIEN AU PETR CŒUR HAUTS-DE-FRANCE POUR SA CANDIDATURE AU LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le PETR Cœur Hauts-de-France est candidat au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Il tend à promouvoir le territoire en s'inscrivant dans des stratégies de développement ambitieuses et attractives. Il s'agit de mettre en valeur les patrimoines, et d'encourager les démarches porteuses de dynamiques d'aménagement et d'attractivité. Il a la volonté de coordonner, d'articuler et d'inscrire ces politiques publiques dans un même cadre.

Le label « Pays d'Art et d'Histoire » fédère ces questions et propose un cadre d'action sur le long terme. En cours d'élaboration, le dossier de candidature comporte : la phase d'état des lieux du territoire (recensement des patrimoines, des équipements, des actions en cours) ; la définition du projet de valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager et culturel.

Le projet présentera les orientations validées par le PETR et ses partenaires pour les 10 prochaines années.
Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPah aux côtés de 15 autres territoires labellisés Hauts-de-France (Amiens métropole – Beauvais – Boulogne-sur-mer – Cambrai – Chantilly – Saint-Quentin, Soissons...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide par la présente délibération de soutenir le PETR Cœur Hauts-de-France dans sa démarche de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

DELIBERATION n° 29-2019

Recensement 2015 : nomination d'un agent recenseur et d'un coordonnateur et fixation de leur rémunération

M. le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Il informe les membres du Conseil Municipal que :

- Mme SAROT Cathy a posé sa candidature pour effectuer le recensement (Agent de recensement ET Agent coordonnateur)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Accepte la candidature de Mme SAROT Cathy aux postes de :

Agent de recensement et Agent coordonnateur

La rémunération s'effectuera selon le temps de travail effectué sur la base du traitement brut horaire de son indice :

- pour l'agent recenseur en indemnité de recensement ;
- et pour le coordonnateur en heures supplémentaires, s'il y a lieu.

QUESTIONS DIVERSES

- Pigeons dans le clocher de l'église : R.V. est pris avec l'entreprise jeudi pour demander un devis (électro-impulsion). La méthode des cages ne semblant pas fonctionner.
- Repas de fin d'année

Dimanche 17 novembre 2019

Sont invités : personnes de plus de 65 ans et les membres du Conseil municipal. Invitation à envoyer mi-octobre demandant une réponse pour le 7 novembre. M. Jumel demande des bénévoles pour la préparation de la salle.

- Arbre de Noël

La liste des enfants a été envoyée à M. Bouteleux. Pas d'informations pour l'instant. Se renseigner sur la date de l'arbre des Ets Bonduelle. Deux dates possibles : 7 ou 14 décembre [mariage célébré à la Salle le 7/12 !] Les membres du conseil municipal recevront les informations dès réception de la réponse de M. Bouteleux en mairie.

- Vœux du Maire

Samedi 11 janvier 2020 à 11 heures

Mme CORNUEL

Demande si des travaux sont prévus sur le stade de football ? pas de travaux prévus les vestiaires ont été refaits à neuf il y a environ 7 ans. Les sapins bordant le stade semblent en mauvais état.

Salle des fêtes : quelle est la fréquentation ? Le taux d'occupation sera réalisé.

M. Colard mentionne que bien souvent les personnes demandent de tables et vaisselle qu'il n'en ait utilisé le jour de la location, ce qui entraîne beaucoup de manutention pour rien.

Mme CAYROL

Demande la date de visite de l'usine Bonduelle. M. Colard répond que la date n'est pas fixée mais que ce sera forcément en fin de journée.

M. PREUDHOMME

Demande quel est le taux de vacance des maisons dans Estrées-Mons. Mme Gru répond que dans le cadre du PLUi une étude a été faite.

M. DELAPORTE

Demande ce qu'il en est du dossier de l'immeuble : 4 rue du Brasseur. M. Colard répond que le service des Domaines a expertisé l'immeuble et estimé à 132 000 €. Mme Gru mentionne que c'est un avis consultatif, les communes de moins de 2000 habitants n'étant pas dans l'obligation de faire la demande aux Domaines. La commission des travaux fera une visite pour évaluer le bornage à l'arrière de l'immeuble. Une demande sera faite auprès d'un notaire et d'une agence immobilière pour estimation.

M. PICARD

Rue Flament : Il n'y a pas de miroir pour la circulation (face à maison Mme Legrand) or le carrefour est sans visibilité. Une demande sera faite.

- Les travaux d'entretien près des bassins Bonduelle sont réalisés.

Maisons inhabitées : quelles possibilités lorsque d'intervention de la part de la commune lorsque les maisons ne sont plus entretenues. Demande de renseignements sera faite auprès de la préfecture.

M. RINGARD

Bâtiment technique : voir avec l'architecte pour le dépôt du permis de construire.

Fauchage des bas-côtés à effectuer prochainement.

Mme GRU

Poubelles : les personnes vont directement à la Communauté de Communes si leur poubelle est abimée, alors qu'ils devraient passer par la mairie, qui transmet les demandes à la Communauté de communes.

Travaux et subventions :

Aire de Jeux : réception de l'accord d'une subvention d'un montant de 54 369.00 euros

MAM : accusé de réception de la demande de subvention mais montant non encore mentionné.

Travaux et espaces verts

Mme Gru demande à chacun de proposer des emplacements pour les massifs

Analyse de l'Air :

Rappel : 1 capteur à Vraignes et 2 capteurs à Estrées (à cause des vents dominants)

Les résultats semblent normaux mais du fait de la complexité des données, Mme Gru propose de convoquer l'expert et les maires de Vraignes et Bouvincourt. Mme Cornuel s'étonne de l'invitation des maires, ces communes n'ayant pas participé financièrement à l'étude. Mme Cayrol mentionne que l'important est que les maires puissent informer les administrés.

Rencontre avec la CBEM (nouveaux interlocuteurs depuis 2018 « Picardie Bio Masse Energie »)

PLUi

Nouvelle étape dans l'élaboration du PLUi : le PADD Projet d'Aménagement du Développement Durable

Du fait du bassin d'emploi Estrées-Mons a été référencé en commission « pôle atypique », ce qui pourrait éventuellement augmenter le nombre de terrains à bâtir accordés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15